

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 4 juillet, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 25 juin 2020.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Christian HOMMAND, Azélie BOUGON, Coralie BOURNONVILLE, Philippe DUFRESNE, Isabelle INGLIN, Xavier LEMETAIS, Benoît MORELLET, Estèphe QUILLET, Catherine TRAINA, Irène VOILLARD.

Etaient absents excusés :

Membres en exercice : 11

Secrétaire de séance : Madame Azélie BOUGON.

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2020

Le procès-verbal du 12 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Une question est posée sur la désignation des personnes au SYGOM. Monsieur VOELTZEL indique qu'une réponse sera apportée après vérification lors du prochain conseil en session ordinaire.

2. Approbation du Compte de Gestion 2019

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2019 dressé par Madame TARPENT, receveur de la commune.

3. Affectation du résultat du Compte Administratif 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 64 011,42€, un déficit d'investissement de 11 777,44€ sans les restes à réaliser et un déficit d'investissement de 20 777,44€ avec les restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 20 777,44€ d'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour combler le déficit d'investissement tenant compte des Restes à Réaliser, et d'affecter 43 233,98 € en report à la section de fonctionnement du Budget Prévisionnel 2020.

4. Vote du Budget Primitif 2020

La commission des finances s'est réunie le 22 juin à 20h afin d'établir le projet de budget présenté.

Il s'agit d'un budget en reconduction par rapport à l'exercice précédent, avec toutefois la prise en compte des nouvelles dépenses spécifiques identifiées pour cet exercice, comme les dépenses de masques COVID-19.

Le principal point à noter est la priorité donnée aux espaces verts et la modification de la structure des coûts par rapport aux précédents exercices, compte tenu du départ du cantonnier de la commune, Monsieur Etienne BEAUJOUR, salarié de la collectivité. L'entretien des terrains, massifs et autres espaces verts a nécessité la mise en place de solutions d'urgence au début du printemps et le recours à des prestations externes (Dynamic Emploi, l'Arbre et l'âtre). Le contrat de tonte a été reconduit.

Le projet de budget intègre ces éléments ainsi que la prise en charge d'un salaire à compter de début juillet, pour une période de 6 mois, à raison d'une journée par semaine (8h) pour l'entretien des massifs. Par ailleurs, il est proposé d'augmenter le nombre d'heures de Madame Leila LAFINE, d'ores et déjà employée de la commune, afin de compléter le nettoyage des espaces communs extérieurs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- *D'arrêter la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020, en recettes et en dépenses, à la somme de 169 586€.*
- *D'arrêter la section d'investissement du Budget Primitif 2020, en recettes et en dépenses, à la somme de 23 992,44€*

Le Conseil Municipal, ayant voté le budget par chapitre, autorise Monsieur le Maire, au titre de l'article 21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses au niveau des mêmes chapitres.

5. Vote des taux d'imposition locale 2020

Après en avoir délibéré et compte tenu des directives de la Direction Générale des Finances Publiques sur la reconduction des taux 2019, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux d'imposition locale suivants pour l'année 2020 :

- *9,17% pour le foncier bâti.*
- *15,48% pour le foncier non bâti*

6. Election des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs

Cette commission se réunit une fois par an, en janvier, pour statuer sur les changements d'évaluation des valeurs locatives intervenues du fait de nouvelles constructions et de travaux sur les maisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les 6 représentants titulaires et les 6 représentants suppléants :

Titulaires :

- *Guillaume VOELTZEL*
- *Xavier LEMETAIS*
- *Isabelle INGLIN*
- *Azélie BOUGON*
- *Christian HOMMAND*
- *Thierry LE HUEROU*

Suppléants :

- *Philippe DUFRESNE*
- *Benoit MORELLET*
- *Catherine TRAINA*
- *Estèphe QUILLET*
- *Irène VOILLARD*
- *Madeleine BOUIX*

7. Election des représentants au Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors

Le vote est différé, dans l'attente d'une confirmation du changement de législation sur la désignation des représentants communaux.

8. Questions diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures et 24 minutes.


